

Commune de Saint Jacques sur DarnétalMairie – 20 rue de Verdun
76160 Saint Jacques sur DarnétalTél 02.35.23.42.15 – mairie@mairie-st-jacques.fr**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site Internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : Annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, cette année compte tenu du renouvellement des assemblées délibérantes, il doit être voté avant le 15 avril 2021 et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 20 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergie, fourniture, personnel...), et les recettes (recettes de l'Etat, loyers, droits des services communaux...).

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune. Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Deux budgets annexes ont également été votés lors de cette réunion, celui de la « supérette » et celui du « Centre commercial »
Le budget annexe du CCAS a été voté lors de la session du comité du 25 mars 2021.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

* Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, théâtre, loyers ...), aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 2.733.510 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

Les impôts locaux : Prévision 2021 estimée à 1.400.000,00€

Les produits de services et loyers : Prévision 2021 estimée à 668.000,00 €

Les dotations versées par l'Etat, pour 467.000,00 €.

* Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont estimées à 3.709.700,00 €.

La section de fonctionnement répartie par chapitre, est la suivante :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
011 – Charges à caractère général	973.600,00	013 – Atténuation de charges	1.500,00
012 – Charges de personnel	1.316.200,00	70 – Produits des services	213.000,00
014 – Atténuation de produits	208.000,00	73 – Impôts et taxes	1.568.010,00
65 – Autres charges de gestion courante	135.650,00	74 – Dotations et participations	467.000,00
66 – Charges financières	95.400,00	75 – Autres produits de gestion courante	455.000,00
67 – Charges exceptionnelles	6.000,00	76 – Produits financiers	9.000,00
022 – Dépenses imprévues	203.705,00	77 – Produits exceptionnels	20.000,00
023 – Virement à la section d'investissement	695.000,00	SOUS-TOTAL	2.733.510,00
042 – Opérations d'ordre	76.145,00	002 – Excédent de fonctionnement reporté	976.190,00
TOTAL	3.709.700,00	TOTAL	3.709.700,00

Précision concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 26,24% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les charges de personnel représentent 35,48% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses liées au personnel communal.
- Les atténuations de produits représentent 5,61% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au montant versé par la Commune à la Métropole Rouen Normandie.
- Les autres charges gestion courante représentent 3,66% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux indemnités et cotisations des élus, à la participation de la Commune au CCAS, et aux subventions versées aux associations.
- Les charges financières représentent 2,57% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts.

Précision concernant les recettes :

- Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) représentent 7,79 % des recettes réelles de fonctionnement, elles proviennent des redevances des services communaux.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent 57,36 % des recettes réelles de fonctionnement, il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 17,08 % des recettes réelles de fonctionnement, il s'agit des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, FCTVA part de fonctionnement).
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) représentent 16,65 % des recettes réelles de fonctionnement et correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux et salles des fêtes).
- La fiscalité : L'état de notification pour l'année 2021 n'est pas encore parvenu en mairie. Les taux sont maintenus pour l'année 2021.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...

En recettes : Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, la part investissement du FCTVA.

La section d'investissement répartie par chapitre est la suivante :

INVESTISSEMENT DÉPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
020 – Dépenses imprévues	53.375,00	040 – Opérations d'ordre	76.145,00
16 – Emprunts et dettes	340.660,00	10 – Dotations fonds et réserves	392.522,00
21 – Immobilisations corporelles	108.500,00	13 – Subventions d'investissement	20.790,00
23 – Immobilisations en cours	652.000,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	2.500,00
SOUS-TOTAL	1.154.535,00	27 – Autres immobilisations financières	25.938,00
001 – Déficit d'investissement	58.360,00	SOUS-TOTAL	517.895,00
		021 – Virement section de fonctionnement	695.000,00
TOTAL	1.212.895,00	TOTAL	1.212.895,00

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Remplacement de chaudières
- Acquisition de matériels pour les services communaux
- Poursuite rénovation chapelle de Quévreville
- Réfection de toitures

Les recettes attendues

- Subvention de l'Etat (demande en cours)
- Subventions de la Métropole Rouen Normandie

3 - LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

L'état de la dette : Deux emprunts à taux fixe à rembourser. L'encours de la dette au 01/01/2021 (capital restant dû) s'élève à 4.334.944,11 €. L'annuité 2021 est de 433.386,11 €. L'emprunt CAF s'achève cette année (échéance de 21.767,15 €).

4 - BUDGET ANNEXE DE LA SUPERETTE

Ce budget reprenant les charges et produits du bâtiment de la superette ne présente plus d'activités, le bâtiment n'étant plus occupé depuis le départ du locataire en juin 2019.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
011 – Charges à caractère général	24.696,00	002 – Excédent antérieur reporté	24.696,00
TOTAL	24.696,00	TOTAL	24.696,00

5 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMERCIAL

Ce budget reprenant les charges et produits du bâtiment centre commercial, est géré pour la partie des commerces en copropriété, la répartition est faite au tantième de chaque propriétaire, la commune étant seule propriétaire des logements du 1^{er} étage, et de la case louée à la Poste. Celui-ci est équilibré de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
011 – Charges à caractère général	28.023,00	75 – Autres produits de gestion courante	8.300,00
		002 – Excédent antérieur reporté	19.723,00
TOTAL	28.023,00	TOTAL	28.023,00

INVESTISSEMENT DÉPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
23 – Immobilisations	36.459,00	001 – Excédent investissement	36.459,00
TOTAL	36.459,00	TOTAL	36.459,00

6 - BUDGET ANNEXE DU CCAS

Ce budget reprenant les charges et produits du bureau d'aide sociale, sera voté le 25 mars 2021. Il est géré de façon autonome par un comité.

Le financement principal de celui-ci reste une subvention communale et les recettes provenant du voyage, et des portages de repas.

Les dépenses courantes sont les aides apportées aux habitants de la commune, les diverses activités proposées, les subventions aux organismes sociaux.

Celui-ci est équilibré de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
011 – Charges à caractère général	56.000,00	74 – Dotations et participations	16.000,00
65 – Autres charges de gestion courante	8.000,00	77 – Produits exceptionnels	29.000,00
022 – Dépenses imprévues	2.139,00		
		SOUS-TOTAL	45.000,00
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	21.139,00
TOTAL	66.139,00	TOTAL	66.139,00

- : - : - : - : -

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

